

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 21 septembre 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Patrick GIRAUD	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Guillaume FRICKER (à Mm Marie-France MARMY)
Mme Anne-Marie OLIVON (à M. Romain FERRIER)
Mme Severine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 6 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CULTURE – Convention saison culturelle « les jeunes pousses » 2022/2023

JEUNE PUBLIC

CONVENTION SAISON CULTURELLE LES JEUNES POUSSÉS 2022/2023

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que sur les bases d'une coopération relative à la saison culturelle pour le jeune public, « Jeunes Poussés » depuis 2015, il est proposé pour 2022/2023 une nouvelle convention entre les communautés de communes Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne ainsi que les villes de Thiers et de Courpière.

Les partenaires s'engagent sur les actions suivantes :

- Conception d'une stratégie de communication dédiée au jeune public,
- Conception et diffusion d'une plaquette dédiée,
- Organisation d'une inauguration commune. En 2022, le lancement se déroulera à Courpière le 15 octobre,
- Organisation de la tournée du spectacle « ça cartonne » par la Cie Triple Bidouille en février 2023,
- Organisation de la tournée d'une exposition par Léa Enjalbert, artiste retenue pour la saison 2022-2023, accompagnée d'ateliers de pratique artistique.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, définie comme chef de file, assure l'organisation administrative de la saison ainsi que la conception des supports de communication. Elle engage l'ensemble des dépenses présentes au budget et est destinataire des recettes.

Les quatre partenaires participent conjointement aux frais de remboursement des dépenses liées au projet.

Pour la communauté de communes Entre Dore et Allier, la participation financière s'élèvera à 2 248€.

En cas de recettes inférieures à 5 900€ (addition des subventions régionale et départementale et de la participation du Parc Naturel Régional du Livradois - Forez), la somme nécessaire à l'équilibre du budget sera répartie entre les 4 partenaires et donnera lieu à un avenant. Cela correspond pour la CC Entre Dore et Allier à une prise en charge maximum de 20% sur le montant (soit 1180€ supplémentaires en cas d'absence totale de subventions).

La CCEDA prendra aussi à sa charge les frais de restauration et les droits d'auteur correspondant à l'accueil du spectacle de la tournée sur son territoire, à prévoir au budget prévisionnel du 1^{er} semestre 2022 (pour un montant de 150€ maximum).

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire :

- D'allouer un montant maximal de 3 428€ au projet « jeunes pousses » dans le cadre de la convention partenariale entre la CC Entre Dore et Allier, les villes de Thiers et de Courpière et la CC Thiers Dore Montagne, montant prévu sur le budget prévisionnel 2022,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention partenariale avec les villes de Thiers et de Courpière et la CC Thiers Dore Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **APPROUVE** les propositions de Madame La Présidente **à l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente